

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 683

Artikel: Les nouvelles mémoires : informatique et démocratie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informatique et démocratie

Dans DP 679, A. G. soulignait le danger de la mise en mémoire systématique des publications dans tous les secteurs de la recherche scientifique. Danger d'une absence de sélectivité qui met sur pied d'égalité tous les écrits. Danger d'une exhaustivité qui ne laisse plus place à l'oubli, c'est-à-dire à la décantation («Les nouvelles mémoires»).

Personne, en revanche, ne semble très pressé de confier à la mémoire informatique des données élémentaires, brutes, et dont l'accès, dans les conditions actuelles de la documentation officielle, relève souvent de la course d'obstacles.

Limitons-nous au domaine politique! Avec vingt-six Etats cantonaux, la Suisse pourrait être riche d'expériences diverses dans tous les domaines où la collectivité est amenée à intervenir: fiscalité, politique sociale, aménagement du territoire, etc. Or aujourd'hui, tenter une comparaison entre les can-

tons sur un sujet particulier est un véritable casse-tête: dépouillement des annuaires, correspondances avec les chancelleries... Il faut y mettre le temps. On ne compte plus les cas de députés, curieux, qui avant de faire une proposition de loi ou de déposer une motion, ont tenté de savoir ce qui se passe au-delà de leurs frontières, et ont bien vite renoncé devant l'ampleur de la tâche. L'absence d'informations ou la difficulté de les obtenir pousse au cloisonnement et privilégie les rapports avec le centre. Plutôt que d'interroger ses voisins, on sollicite Berne.

L'informatique, en facilitant l'accès à des données brutes — sociales, économiques, politiques, démographiques — et localisées (locales, cantonales, régionales et pas seulement fédérales) permettrait de nourrir le débat, de faire circuler les idées et, parce que l'information c'est aussi du pouvoir, de redistribuer le pouvoir. Alors qu'aujourd'hui, on est trop souvent condamné à raisonner dans ses frontières étroites, à moins de disposer d'un capital-temps considérable.

VINGT PAGES

Des pistes pour la ville

Qu'est-ce que la ville? Quelles sont les caractéristiques du phénomène urbain? Qui décide dans la ville? Quelle ville pour demain? Les ambitions du dernier dossier publié par la revue de l'Ecole polytechnique de Lausanne, «Polyrama» (adresse utile: Centre-Midi, 1015 Lausanne) n'étaient pas minces. De fait, les auteurs sollicités d'apporter leur pierre à l'édifice ont dû se contenter de tracer des pistes sans entrer dans les détails. Ce qui donne paradoxalement son sens et son efficacité à cette vingtaine de pages qui répondent de façon intéressante, par ailleurs, à quelques-unes des interrogations d'Alain Garnier dans sa thèse consacrée à

«l'évolution péri-urbaine» et dont nous donnions des échos ici même la semaine passée.

Particulièrement révélateur, un petit dialogue avec Jacques Barbier, directeur du bureau d'études Urbaplan, et qui dresse un diagnostic réaliste des composantes d'un éventuel «changement» dans la ville. Nous citons:

Lôzane bouge, les squatters? On ne peut pas négliger cette force politique. Mais il ne faut pas perdre de vue la règle du jeu: que le plus fort gagne. Ces mouvements sont loin de réunir une majorité substantielle. En outre, si Lôzane bouge prenait le pouvoir, il lui appartiendrait de s'occuper à son tour de la «conciergerie» de la ville, ce qui est une tâche peu exaltante, mais à laquelle la majorité des gens est très attachée!

Quant aux groupes de quartier, ce sont des groupes à caractère très temporaire, du fait des déménage-

ments fréquents des habitants ou... de leur intégration à l'environnement qu'ils ont d'abord contesté. Ces associations vivent une mauvaise période. Car enfin, si vous me demandez qui décide de la ville, je vous pose une question: vous habitez où?

— ...

Eh! non, il n'y a plus de réponse. Vous habitez d'abord chez vos parents, puis une petite chambre durant les études ou l'apprentissage, puis un logement modeste où vous vous mettez en ménage, vous déménagez ensuite dans un endroit plus spacieux et plus plaisant au fur et à mesure de l'avancement de votre carrière. A ce moment, vous habitez la journée le quartier dans lequel vous travaillez, le week-end votre chalet à la montagne, les vacances votre station balnéaire préférée...

Dans lequel de tous ces lieux vous investissez-vous, vous sentez-vous assez chez vous pour être concernée par ce qui s'y passe et réagir? Il est des Lausannois qui dressent l'oreille à l'annonce d'un nouveau télésiège à Verbier et qui ignorent totalement la mise à l'enquête de leur plan de quartier.

A part un ou deux exemples (le quartier des Grottes, à Genève, parvient à se faire respecter), les groupes sont écartés du processus de décision, faute de combattants. Personne n'est touché directement, principalement, par une décision d'urbanisme, mais tout le monde est touché subsidiairement.

MOTS DE PASSE

Quatre vérités

En vérité, je vous le dis, toute parole est mensonge. Car dire ce qui est ne fait que reconduire l'écart entre la chose et son nom.

Moi qui vous parle, je connais cet écart, et j'affirme ici que le nommer est déjà mentir.

Hélène Bezençon.